

« SUBIR EST LA PIRE SOLUTION »

Les membres de RE-CRÉER, anciens juges du tribunal de commerce et entrepreneurs, font souvent le même constat : face aux difficultés, le dirigeant attend trop souvent d'être au pied du mur pour agir.

Les défaillances d'entreprises sont rarement des accidents.

Elles sont la conséquence d'alertes ignorées, de décisions repoussées, ou d'un optimisme qui finit par coûter cher.



Le cas Ziegler France en est une illustration parlante, dont le Redressement Judiciaire a été transformé en Liquidation Judiciaire en moins d'un mois. 1 500 emplois impactés.

Comme souvent, les difficultés ne sont pas apparues du jour au lendemain. Elles se sont installées progressivement : dégradation de l'activité, tensions sur les marges, déséquilibre de la trésorerie. Autant de signaux que tout dirigeant rencontre un jour ou l'autre, mais qui exigent une réaction rapide.

Dans une TPE ou une PME, ces premiers indicateurs sont parfois minimisés. On pense que la situation va se redresser, que le prochain contrat va compenser, que le retard de paiement n'est qu'un incident. On gagne du temps... en apparence. En réalité, on en perd beaucoup.

Car plus la réaction est tardive, plus les marges de manœuvre se réduisent. La trésorerie se tend, les dettes s'accumulent, la confiance des partenaires s'érode, les poursuites commencent. Et ce qui aurait pu être traité comme une difficulté ponctuelle devient une situation structurellement défaillante.

Les outils existent pourtant. Les procédures amiables, les mécanismes d'alerte, les dispositifs préventifs permettent d'anticiper, de négocier, de réorganiser. Mais ils ont une condition essentielle : intervenir avant que la situation ne soit trop dégradée.

Le dirigeant ne doit pas attendre d'être au pied du mur pour agir.

Car une fois l'état de cessation des paiements caractérisé, les options se réduisent fortement. Et lorsque la situation est trop détériorée, même le tribunal de commerce n'a plus réellement de levier.

À ce stade, il n'est plus question de redressement ou d'accompagnement. Il s'agit d'arrêter l'activité dans les meilleurs délais pour arrêter le gonflement du passif.

La bonne décision n'est donc pas toujours la plus confortable. Mais c'est souvent la plus précoce et la plus décisive pour repartir du bon pied.

Le dirigeant averti ne réagit pas quand la crise est installée. Il agit dès les premiers signes de déséquilibre. Parce qu'en matière de difficultés d'entreprise, le temps n'est jamais un allié lorsqu'il est subi.

Subir est probablement la pire des solutions.

Chez **RE-CRÉER**, nous sommes à votre écoute dès l'apparition des premières difficultés, pour vous aider à y voir plus clair et à reprendre la main.

 Claude TRAN THIET.